



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/01/2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie de Champmotteux sous la présidence de Monsieur DESNOUE Jérôme, Maire.

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MAGUER Cécile, PONTET Christelle, Mrs : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, MOREAU Michaël, LENOIR Joseph

Absent(s) : M. BOURREAU AUBERT Alain,

A été désigné(e) secrétaire de séance : Mme HARDY Aude

Date de convocation : 07.01.2021

Date d'affichage du compte rendu : 22.01.2021

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

M. le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Mme HARDY Aude est désignée à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Question n°1

APPROBATION DU NOUVEAU SCHEMA D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE INCLUANT LA PARCELLE COMMUNALE W n°17

L'approbation du 06/06/2019 est abrogée le 15/01/2021 car il y a eu un changement d'interlocuteur (Foncière Vallée de Chevreuse au lieu de CM CIC), il est donc proposé d'approuver un nouveau schéma d'aménagement d'ensemble.

⇒ **Approbation par le conseil**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord sur cette présentation d'aménagement d'ensemble auprès de ladite société,
- approuve tel que présenté et annexé à la présente délibération, le schéma du plan

d'aménagement d'ensemble.

- précise qu'un travail collaboratif entre le Conseil municipal et l'aménageur soit engagé (Exemple : choix des plantations, des candélabres, etc.....)
- dit que la délibération n°038-20109 du 06 décembre 2019 approuvant le projet d'aménagement d'ensemble incluant la parcelle W n°17 avec la société CM-CIC Aménagement Foncier est abrogée.

POUR : 8
CONTRE : 2

Question n°2

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VOIRIE COMMUNALE

En 2019, il y avait eu un devis de Probinord s'élevant à 45000 €, mais aucune aide / subvention n'était accordée.

En 2019 : Le Conseil départemental a voté une aide voirie pour l'ensemble des communes rurales (moins de 2000 habitants). A ce titre et en fonction du kilométrage de voirie communale, Champmotteux peut prétendre à une aide de 11 698 €. Suite à un appel d'offres piloté par la communauté d'agglomération la société SFRE a été retenue.

Ont été priorisées, la rénovation de la voirie « Rue du Couvent » et « l'intersection rue du Couvent et Rue du Château Gaillard » pour un montant de :

Rue du Couvent :

Gravillonnage en 2 couches + trous dans la rue + balayage = 11840 €

Intersection rue du couvent / rue du Château Gaillard :

Décaisser la voirie existante, couche de géotextile, réfection et enrobé = 44081.30€

Il reste à voir le coût du diagnostic amiante.

Les travaux pourraient débuter en avril et pendant les vacances scolaires pour ne pas bloquer le bus scolaire.

Vote pour ses 2 projets : 10 votes pour

⇒ **Approbation par le conseil**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE
AUTORISE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Question n°3

DEMANDE DE PROTECTION DE LA CLOCHE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Suite à un rapport de visite établi par un membre de la Société Française de Campanologie.

Il a été proposé au Conseil municipal de demander une inscription de l'unique cloche (datant d'avant la révolution 1733) de l'Eglise Sainte-Madeleine.

Cette demande n'engage en rien la commune, pas de contraintes. L'éventuelle inscription pas de périmètre bâtiment de France.

⇒ **Accord par le conseil pour inscription**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'inscription de ladite cloche.

ADOPTE A L'UNAMITE

Questions diverses :

- ✓ *Etablir une convention avec Emmanuel pour nettoyer les gouttières de l'Eglise et faire le curage des fossés Rue des Vignes.*
- ✓ *La secrétaire de Mairie doit envoyer au conseil, une matrice pour le compte-rendu du conseil municipal.*
- ✓ *Présentation du bilan de la CAESE disponible en mairie.*
- ✓ *Tempête Bella : une coupure d'électricité de 2h est survenue, des arbres communaux sont tombés sur le grillage de Mme LEGIVRE. La société SAMU est intervenue pour tout couper (coût : 2800 € HT). Un dossier sinistre a été ouvert auprès de l'assurance communale. Nous remercions Emmanuel pour son intervention le dimanche matin.*
- ✓ *Suite au plan de relance de l'Etat, la commune a fait 2 propositions :*
 - *Rénovation du bâtiment mairie / école*
 - *Rénovation de l'Eglise*
- ✓ *Site Campagnol en cours de création.*
- ✓ *SIRTOM : ils nous informent qu'ils sont en cours de réflexion au sujet des encombrants.*
- ✓ *Il est a noté de nombreux retards concernant le bus des primaires le soir (15 à 30 min de retard régulièrement).*

- ✓ *A surveiller, le nid de frelons à la mare.*
- ✓ Concernant la voirie communale, la réfection de la « rue Mandonnet Marchal » a été évoquée.
La voirie est fissurée, et il y a des trous en bordure de voirie.
L'idée à explorer est de placer une bordure en bord de voirie, mais il faudrait donc refaire aussi la voirie de chaque côté.
- ✓ *Une relance sera effectuée auprès des services de la Communauté d'agglomération pour le remplacement du portillon au château d'eau.*
- ✓ *Date de la prochaine séance de conseil municipal, le 29/01/2021 à 20h*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h

Champmotteux, le 16/01/2021

Le secrétaire de Séance,
Mme HARDY Aude

Le Maire,
Jérôme DESNOUE